



L'éco-campus de l'Université de Poitiers cité en exemple

jeudi 17 janvier 2019, par [lpe](#)

Dans le cadre d'un séminaire dédié à la valorisation et la vie de campus, organisé le 16 janvier 2019 par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et la Conférence des présidents d'universités, l'université de Poitiers a été invitée à présenter son réseau de chaleur et sa chaufferie biomasse.

Engagée dans une stratégie de développement durable reconnue par l'obtention du label Développement durable et responsabilité sociétale en 2016, l'université de Poitiers met en œuvre de nombreuses actions en faveur des transitions environnementales et sociétales. Performance et sobriété énergétique, trames verte et bleue, paysage et biodiversité, mobilités douces et circuits courts, déchets et recyclage constituent les grands axes de son schéma directeur de développement durable visant à transformer les sites universitaires en éco-campus.

Mise en service en 2016, la chaufferie biomasse fonctionne au bois déchiqueté et permet de fournir le chauffage de 56 % des surfaces de l'université et 800 logements étudiants du CROUS ainsi que l'EREA (établissement régional d'enseignement adapté) et le pôle Éco-industries. Elle couvre 87 % des besoins annuels, complétée par le gaz et la cogénération.

Les objectifs visés par cette stratégie sont triples :

- Diminuer l'empreinte carbone de l'université : les émissions de gaz à effet de serre ont été diminuées par 4 pour le chauffage.
- Maîtriser le coût de la facture énergétique : elle a baissé de 500 000 €. De 4,5 millions d'euros en 2014, elle est passée à 4 millions d'euros en 2017 et 3,5 millions d'euros sont visés dès 2019.
- Viser l'exemplarité au niveau du territoire :
 - approvisionnement en circuit court : le bois provient de forêts gérées durablement localisées dans un rayon de 50 km ; d'autres réseaux d'énergies renouvelables sont en projet avec les agglomérations.
 - développement de marchés d'énergies renouvelables territoriales : avec le CHU pour l'électricité, avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le CROUS de Poitiers pour le réseau biomasse ;
 - recours généralisé aux énergies renouvelables : objectif de 100 % des surfaces couvertes en 2025 ; 100 % d'énergies renouvelables produites certifiées pour la consommation d'électricité dès 2019.
 - exemplarité dans la construction neuve (bâtiments à énergie positive ou bâtiment à énergie passive) et accélération de la rénovation : objectif de 100 % des bâtiments rénovés d'ici 2030.